

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Secrétaire d'État

Paris, le

11 MAI 2018

Réf : 18006474

Monsieur le Président,

Vous avez fait parvenir au Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire, un courrier concernant les sacs plastiques réutilisables et il vous en remercie.

Certains sacs plastiques, dont l'épaisseur dépasse 50 microns, sont en effet autorisés puisqu'ils sont réutilisables. Afin de s'assurer de la qualité et de l'impact environnemental des différents sacs plastiques disponibles sur le marché, nous menons actuellement une étude analysant le cycle de vie de ces produits.

Par ailleurs, il s'agit de lutter contre le dépôt de ces sacs plastiques dans la nature. Dans le cadre de la Feuille de route économie circulaire, plusieurs actions seront mises en œuvre pour lutter contre les déchets sauvages. Un groupe de travail spécifique visera notamment à prévenir et gérer ce type de déchets et à définir les actions de communication à mettre en place.

Nous vous remercions pour votre contribution et vous félicitons pour votre engagement en faveur de l'environnement et votre travail au sein de la Fédération SEPANSO.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées



Dominique GOMBERT

Monsieur Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581, route de Cazordite
55800 LAHEYCOURT40300 CAGNOTTE